

dence sera disposée à entendre les opinions des députés à ce sujet. Je propose que les motions n^{os} 15 et 16 soient groupées aux fins du débat, mais qu'elles fassent l'objet d'un vote distinct.

La présidence devrait ajouter à ce point-ci qu'il a de graves doutes quant à la procédure dans certaines de ces motions, mais sauf erreur, la Chambre s'attend à ce que la présidence tienne compte du fait que ces motions ont été inscrites tardivement au *Feuilleton*, qu'il a été fait rapport du bill hier seulement et que c'est grâce au consentement de la Chambre qu'il est débattu aujourd'hui. Il s'agit donc de circonstances très particulières dont il faudrait, à mon avis, tenir compte.

Pour étudier toutes ces motions du point de vue de la procédure, il aurait fallu beaucoup plus de temps que la présidence a pu consacrer à cette fin, ce qui signifie qu'on ne pourrait peut-être pas l'examiner ce soir. Si on invoque des arguments sérieux au sujet de la procédure dans certaines de ces motions et que nous devons réserver notre décision à ce sujet, je me demande quand nous pourrions l'examiner à nouveau. Voilà pourquoi je recommande aux députés de ne pas se montrer intransigeants en matière de procédure et la présidence sera disposée à agir de même. Si, au cours du débat, on juge nécessaire de discuter des aspects de la procédure à l'égard de certaines de ces motions, j'estime qu'il sera de mon devoir d'entendre les députés sur ces points.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'avais quelques commentaires à faire à Votre Honneur sur un certain nombre de ces motions et j'allais dire qu'elles étaient antiréglementaires, surtout parce que certaines dépassent la portée de la recommandation. Toutefois, j'ai attentivement écouté l'exposé de Votre Honneur, et je suis conscient que nous allons avoir besoin d'esprit de collaboration si nous voulons finir par adopter le bill et lui donner force de loi aussitôt que possible.

Néanmoins, je tiens à soulever une objection à propos de la motion n^o 14 à laquelle Votre Honneur a fait allusion, car elle suscite certains doutes. Je tiens aussi à dire que, selon moi, les motions n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14 et 15 vont toutes à l'encontre de la recommandation. Je veux tout simplement consigner au compte rendu que dans nombre de cas, l'amendement imposerait une charge au compte de stabilisation, et si on se donne la peine de lire le bill avec soin, on verra que, de ce fait, on imposera une charge au Fonds du revenu consolidé.

Compte tenu des commentaires que Votre Honneur a faits, je n'en dirai pas plus long à cette étape. Je tiens à ce qu'on sache bien que dans le cas de tout amendement de ce genre qui pourrait être présenté dans des circonstances normales, j'insisterais sur ce point.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand le ministre responsable de la Commission du blé a énuméré les motions à propos desquelles il nourrissait quelques doutes, je me demande pourquoi il a oublié la motion n^o 16. Le seul fait qu'elle soit présentée sous son nom n'en fait pas un ordre, n'est-ce pas?

Une voix: Pour lui, si.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sérieusement, sans vouloir discuter les points exposés par le ministre, [M. l'Orateur.]

puis-je dire au nom de mes collègues, et je parle en particulier des amendements présentés au nom des députés de mon parti, qu'à notre avis, les groupements que votre Honneur a faits sont raisonnables. Nous sommes tout disposés à les accepter et à borner nos débats aux limites qu'ils déterminent. Quand nous en arriverons à la motion n^o 14, nous pourrions traiter du point de procédure. Je devrais reconnaître, je suppose, qu'il faudra peut-être deux jours pour trouver de bons arguments en sa faveur, mais nous allons essayer.

La seule proposition que je voudrais faire, c'est que si l'on s'en tient à ce programme, on risque d'avoir neuf votes consécutifs et je vois se rembrunir le visage du fonctionnaire de la Chambre chargé d'énumérer les voix. Quand nous en aurons cinq ou six d'accumulés, nous pourrions peut-être nous reposer et procéder à quelques votes. Mais nous ne pouvons en décider avant de savoir si nous exigerons des votes inscrits. Le ministre acceptera peut-être quelques-unes de ces motions dans l'esprit de collaboration dont il vient de faire état.

M. l'Orateur: La présidence va donc mettre en délibération les motions 1 et 2. Prenons d'abord la motion n^o 1. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) propose:

Qu'on amende le bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et tendant à abroger ou à modifier certains lois connexes, en y ajoutant, à la suite de l'article 2(1)c), ce qui suit:

«et en déduisant le montant de l'augmentation des coûts de production, et notamment les paiements de stabilisation, le cas échéant;»

Passons maintenant à la motion n^o 2. Le député de Saskatoon-Biggar propose:

Qu'on amende le bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et tendant à abroger ou à modifier certaines lois connexes en supprimant à l'article 3(1)a), les mots «le montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent de», et à l'article 3(1)b), les mots «montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent du».

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je trouve que les amendements exposent clairement les lacunes du bill et notre tentative pour y remédier. Nous voulons convaincre le gouvernement et le ministre de reconnaître, si l'on peut dire, la situation économique actuelle du céréaliculteur. Il est aux prises avec une inflation persistante, ce qui, en termes simples, signifie que ses coûts ont augmenté.

A notre avis, un programme qui se fonde sur des recettes échelonnées sur cinq ans mais qui ne tient aucun compte des frais accrus qu'ont dû payer les cultivateurs depuis quelques années avec moins de revenus et qui n'envisage pas la probabilité qu'ils auront à payer davantage à l'avenir, est loin d'assumer la responsabilité dont il doit s'acquitter et qui nous incombe en tant que législateurs à la Chambre.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déclaré à ce sujet que les cultivateurs traversent une période d'adaptation assez pénible. Certains devront quitter la terre à cause des pressions économiques qui s'exercent sur eux. En plus des programmes de recyclage et de retraite, nous devons assurément établir des programmes adaptés au cultivateur, quel qu'il soit qui continue de produire. Nous devons sans contredit inclure dans le programme